

Compte-rendu de réunion du 13 septembre 2022

Ouverture de séance : 20h10



Ordre du jour :

Veuillez trouver ci-après le compte-rendu de la réunion d'hier soir.

- ## ➤ Bilans financiers de la Foire à Tout et de la soirée du 13 juillet

Comme nous l'avions déjà signalé lors de la réunion du 05 juillet, l'édition 2022 de la Foire à Tout a été une édition dans la moyenne, tant par le nombre d'exposants, que par la fréquentation. Il est donc normal que son résultat financier soit dans la moyenne : excédent de 5 820,96 €. Rappelons tout de même que cette manifestation reste notre poumon économique de l'association.

De son côté, l'édition 2022 de la soirée du 13 juillet a été un succès de fréquentation inattendu. Alors que nous pensions qu'une partie des personnes qui nous avaient découvert en 2021⁽¹⁾ ne reviendraient pas, la fréquentation a été encore plus importante cette année. De ce fait, le résultat financier confirme un excédent à hauteur de 380,61 €, alors que par le passé cette animation était déficitaire. Nous devrons tenir compte de cette nouvelle donnée d'entrée pour nous adapter l'année prochaine : fluidifier le flux à la buvette, prévoir plus de quantités de produits alimentaires, etc. Un retour d'expérience a été mené dans les jours qui ont suivi la manifestation.

En ce qui concerne l'organisation, alors que nous étions inquiets de l'absence de plusieurs piliers de l'association pour cause de vacances, et que par malchance le président de l'association a contracté la Covid deux jours avant la manifestation, tout s'est globalement bien déroulé pour les trois raisons suivantes :

- Grégory et Arthur ont su remplacer le président au pied levé et avec succès
 - Plusieurs jeunes bénévoles sont venus donner un coup de main précieux, dont certains nouveaux
 - Nous avions anticipé les opérations de chargement des matériels la veille de la manifestation, et non le jour même comme nous le faisions habituellement

Merci à l'ensemble des bénévoles qui ont assuré le coup dans ces conditions difficiles.

⁽¹⁾ En 2021, beaucoup d'autres associations ou mairies avaient annulé ou contraint leurs festivités pour cause de sortie de covid trop récente, ce qui avait reporté le public sur notre manifestation.

- ## ➤ Préparation de l'animation de Noël

A l'occasion de la réunion, nous avons convenu de la date du RDV avec l'éditeur pour choisir les livres, et rappelé les différents points à traiter : consolider la liste des enfants, réserver le spectacle. Nous avons confirmé le fait de refaire le spectacle sur le temps horaire comme les deux années passées. La date précise est à fixer avec la directrice de l'école et le prestataire du spectacle.

➤ Questions / Informations diverses

✚ Règles de location des matériels – Demande de plusieurs bénévoles

Suite à la demande de plusieurs bénévoles, il a été demandé de revoir les règles en usage, et en particulier de revoir le fait que les bénévoles qui donnent de leur temps pour l'association puissent emprunter le matériel de l'association à titre gracieux.

Pour rappel, voici les règles en vigueur :

- En 2012, il avait été voté que les matériels puissent être loués par les bénévoles (à des prix dérisoires) et non prêtés afin de responsabiliser ceux-ci lors des usages à titre personnel
- Le 26/05/2015, suite à une demande d'un partenaire commercial de l'ALESCAA, nous avions précisé que nous ne procédions pas à des locations en dehors des bénévoles
- Lors de l'AG de 2018, sur la base des pratiques, notamment des prêts de matériels entre les associations locales, nous avions préciser l'ordre de priorité des besoins :

Priorité 1. L'ALESCAA et ses sections

Priorité 2. Les associations partenaire

Priorité 3. Les bénévoles

Nous avions aussi intégré et précisé le tarif pour la location du vidéoprojecteur

Pour information, la location rapporte en moyenne 180 € par an, ce qui couvre les frais de contrôle réglementaire des barnums, et peut participer à leur entretien : des anneaux et crochets sont à remplacer à ce jour. De plus, les matériels concernés (barnums, tonnelles, tables et bancs sont actuellement amortis).

Il a donc été voté à l'unanimité (par 10 voix sur 13 membres du CA) les points suivants :

1. Les bénévoles actifs (tel que défini dans les statuts) peuvent emprunter à titre gracieux les matériels de l'ALESCAA
2. L'ALESCAA et ses sections sont prioritaires sur tout autre usage
3. En dehors des bénévoles actifs, nous n'autorisons de prêter nos matériels qu'aux associations partenaires (celles qui nous donnent des coups de mains, nous prêtent aussi leurs matériels, participent avec nous à des manifestations communes, ex : inter-village)
4. Les bénévoles ne peuvent emprunter les matériels que pour leur propre usage, ou pour leur cercle proche (famille, amis proches)
5. En aucun cas, le matériel prêté ne peut être loué par l'emprunteur à une tiers personne (morale ou physique)

Ces règles ont été définies afin de permettre aux bénévoles de profiter gracieusement de ces matériels, tout en les préservant de dégradations éventuelles par un usage trop fréquent. Il a aussi été motivé par le fait que l'expérience a montré qu'il est difficile d'être présent pour contrôler l'état lors de la récupération des matériels. Le président a aussi rappelé qu'il y a des règles de sécurité à respecter avec les barnums (conditions climatiques venteuses), qui lorsqu'elles ne le sont pas engage sa responsabilité en tant que propriétaire de ceux-ci.

✚ Challenge estival

L'idée de ce challenge était d'inciter les bénévoles à profiter de leurs vacances pour récupérer des idées de manifestations. Même si l'idée a été qualifiée de bonne et intéressante, elle n'a pas remporté le succès escompté car seulement quelques idées ont été remontées :

- Soirée mousse
- Top à la vachette
- Course de caisses à savon ou caisse à roulettes
- Fête de la bouse

Il a aussi été proposé le principe du pass-jeux qui pourrait être appliqué à l'occasion d'une animation avec des enfants.

Gardons en mémoire ces idées pour d'éventuelles occasions futures.

Rappel sur le fonctionnement de l'ALESCAA – Demande de Marceau

Suite au constat de points d'améliorations possibles, il a été convenu de considérer les ponts de fonctionnements suivants :

- Ne pas inclure dans l'AG des points de détails sur l'organisation de manifestations, ex : le choix du prestataire pour le spectacle de Noël, mais les réserver aux réunions dédiées
- Mieux distinguer les réunions du Conseil d'Administration des réunions d'organisation de manifestations
- Comme il avait déjà été prévu suite à la dernière AG, mettre en place une réunion du CA de préparation de l'AG pour en définir l'ordre du jour

➤ Informations complémentaires

Le 10 septembre, l'ALESCAA a récompensé les jeunes bénévoles en leur offrant une sortie à l'acrobranche « Acroforest » de Brosville, selon leur choix préférentiel. Ainsi, 14 adolescents ont pu profiter de cette opportunité, accompagnés par deux bénévoles sur les parcours et 4 autres au pied des arbres. C'est pour l'ALESCAA l'occasion de remercier l'ensemble des jeunes bénévoles.

La section tennis de table a décidé de ne pas reconduire son affiliation à la fédération pour cette saison 2022/2023 du fait de ses difficultés. Par conséquent, seule une activité de loisir peut être proposée.

La présidente de la section « En voiture Simone » nous a fait part de son souhait de passer la main afin de retrouver du temps. Elle organise un appel à candidature pour la remplacer. Ce point sera traité lors de son Assemblée Générale qui se tiendra le 19 octobre 2022.

Clôture de séance : 22h30

François GAULTIER
Président de l'ALESCAA

Arnaud FISCHER
Secrétaire de l'ALESCAA